



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

#### Modification au règlement de zonage - Premier projet de règlement (Secteur du Quartier 2B)

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 25 mars 2024, a adopté un premier projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de zonage numéro 1100* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement n°1100-187 modifiant le règlement de zonage n°1100 afin de spécifier la largeur combinée des marges latérales pour la zone Rb-133.*
3. Que ce règlement vise à spécifier une somme des marges latérales de trois mètres au lieu de quatre mètres pour la zone Rb-133 dans le but qu'il y ait la construction d'habitations jumelées d'un étage.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 29 avril 2024**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Karine Simard, avocate

